



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **lundi 8 septembre 2025** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2025-09-190

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation du procès-verbal antérieur
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel – août 2025
7. Affaires des contribuables
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 303 800 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2025
9. Avis de motion – Règlement 2025-553 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence (autobus) pour le service incendie
10. Décompte progressif n° 1 Groupe Lapalme – Réfection de la rue St-Pie X – lot 2 (ponceaux)
11. Fin de probation – Confirmation d'embauche de monsieur Dominick Briand au poste de directeur de la Culture et du Patrimoine

12. Ouverture de poste – Préposé.e au Complexe sportif – poste à temps complet
13. Ouverture de poste – Préposé.e au Complexe sportif – poste sur appel
14. Autorisation de paiement – Facture n° 2457 Multi-lignes de l’Est (rues et/ou avenues)
15. Autorisation de dépense Sel Warwick 28 600 \$
16. Autorisation au directeur général – Xylem – Achat de fourniture (nouvelle pompe) – Station de pompage rue Day
17. Estimation pour mise à jour du système de chloration 7^e Avenue : 9 774.23 taxes en sus
18. Adjudication de contrat – Acquisition de fourniture d’abrasif de voirie saison 2025-2026
19. Demande conjointe de mesdames Marie Loisel et Josée Loisel – Achat d’un terrain de la Ville – lot 5 235 022
20. Résolution – Projet de lettre d’appui à la démarche d’état de situation et de plan d’action du Site historique national de Paspébiac
21. Dons
22. Rapports des membres du conseil
23. Affaires nouvelles
 - Informations relatives aux élections municipales du 2 novembre 2025
24. Période de questions
25. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

5 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

2025-09-191

5.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

Conformément à l’article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2025-09-192

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2025 d'un montant de **366 649.44\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2025-09-193

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – AOÛT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2025 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Quelques questions du public sont adressées au conseil.

2025-09-194

8. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 303 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 303 800 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2020-498	303 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-498, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Grenier, conseiller
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	15 200 \$	
2027	15 900 \$	
2028	16 400 \$	
2029	17 100 \$	
2030	239 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-498 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-553 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE (AUTOBUS) POUR LE SERVICE INCENDIE

Monsieur Christian Grenier, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2025-553 décrétant une dépense et un emprunt de **500 000 \$** pour l'acquisition d'une unité d'urgence (autobus) pour le service incendie dans le cadre du PTI 2025-2027 sera adopté.

2025-09-195

10. DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1 GROUPE LAPALME – RÉFECTION DE LA RUE ST- PIE X– LOT 2 (PONCEAUX)

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de remplacement de ponceaux sur la rue St-Pie X, lot 2 soit la firme ARPO Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Lapalme Inc. accepte le 1^{er} décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-conseil au montant de 754 182.90 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un premier (1^{er}) paiement au montant de **754 182.90 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture n° 121579 de la firme Groupe Lapalme Inc. selon le 1^{er} décompte progressif déposé par ARPO Groupe-conseil qui porte un premier cumulatif de paiement à 754 182.90 \$.

Cette dépense est supportée par le PAVL redressement et par règlement d'emprunt n° 2024-540.

2025-09-196

11. FIN DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR DOMINICK BRIAND AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné l'embauche de monsieur Dominick Briand à titre de directeur de la Culture et du Patrimoine par voie de résolution numéro 2024-12-359 le 9 décembre 2024 dont l'entrée en fonction a été fixée au 6 janvier 2025 et ce, conformément avec la convention des cadres en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'une période probatoire, monsieur Briand a répondu favorablement aux attentes de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sandra Langlois, conseillère **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE CONFIRMER officiellement l'embauche permanente de **monsieur Dominick Briand**, au poste de directeur de la Culture et du Patrimoine à la Ville de Paspébiac rétroactivement au 6 janvier 2025.

2025-09-197

12. OUVERTURE DE POSTE – PRÉPOSÉ.E AU COMPLEXE SPORTIF – POSTE À TEMPS COMPLET

ATTENDU QUE l'employé attitré au Complexe sportif à titre de préposé à temps complet a fait parvenir au directeur des sports et des activités récréatives une lettre dans laquelle il informait ce dernier qu'il quittait ses fonctions pour départ définitif à la retraite ;

ATTENDU QUE ledit poste doit être comblé à court terme étant donné que les activités qui se préparent nécessitent les besoins en personnel sur place ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur des sports et des activités récréatives à procéder à l'ouverture du poste de préposé.e au Complexe sportif à temps complet.

2025-09-198

**13.OUVERTURE DE POSTE – PRÉPOSÉ.E AU COMPLEXE SPORTIF – POSTE SUR
APPEL**

ATTENDU QUE l'employé attitré au Complexe sportif à titre de préposé sur appel a fait parvenir au directeur général et en copie conforme au directeur des sports et des activités récréatives une lettre dans laquelle il informait la direction générale qu'il quittait ses fonctions pour départ définitif à la retraite ;

ATTENDU QUE ledit poste doit être comblé à court terme étant donné que les activités qui se préparent nécessitent les besoins en personnel sur place ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur des sports et des activités récréatives à procéder à l'ouverture du poste de préposé.e au Complexe sportif sur appel.

2025-09-199

**14.AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE N° 2457 MULTI-LIGNES DE L'EST
(RUES ET/OU AVENUES)**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Multi-Lignes de l'Est pour le traçage de lignes de différents secteurs ciblés à la Ville au montant de 9 444.24 taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Multi-Ligne de l'Est a transmis à la Ville une facture n° 2457 indiquant un prix unitaire inférieur soit 224.43 \$ du km;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le paiement de **9 444.24 \$ taxes en sus** à Multi-lignes de l'Est.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes 2025 (voirie).

2025-09-200

15.AUTORISATION DE DÉPENSE SEL WARWICK 28 600 \$

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat de sel à déglacage pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d'offres de gré à gré avec Sel Warwick inc.;

- **Sel Warwick inc.** pour un volume de 200 tonnes de sel à déglacage vrac NB à 143 \$ l'unité sous le numéro de soumission 072768 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel à déglacage Vrac NB à Sel Warwick inc pour un montant de **28 600\$ taxes en sus, livraison incluse.**

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

2025-09-201

**16.AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – XYLEM – ACHAT DE
FOURNITURE (NOUVELLE POMPE) – STATION DE POMPAGE RUE DAY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport de service pour la remise à niveau de la pompe de la station de la rue Day;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi reçu une soumission pour la fourniture d’une nouvelle pompe avec une technologie d’impulseurs antibloquants.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a emprunté temporairement une pompe similaire à la municipalité de New Carlisle pour maintenir le service de pompage sur le réseau d’eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **madame Nancy Anglehart, conseillère** et résolu à **l’unanimité** des membres du conseil présents :

D’AUTORISER le directeur général à procéder à l’acquisition d’une nouvelle pompe pour les eaux usées de la station de la rue Day au montant de **98,365.49 \$ taxes et livraison en sus**.

Cette dépense est supportée par le PTI 2025-2027.

**2025-09-202 17. ESTIMATION POUR MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CHLORATION 7^E AVENUE :
 9 774.23 \$ TAXES EN SUS**

ATTENDU QUE le service du traitement des eaux a reçu de Plomberie LH une estimation budgétaire n° 01-87 dans le cadre d’une mise à jour du système de chloration sur la 7^e Avenue;

ATTENDU QUE cette intervention est requise afin de voir à la conformité de l’eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’AUTORISER une dépense de 9 774.23 \$ taxes en sus avec Plomberie LH et de procéder au paiement lorsque la facture sera émise.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

**2025-09-203 18. ADJUDICATION DE CONTRAT – ACQUISITION DE FOURNITURE D’ABRASIF DE
 VOIRIE SAISON 2025-2026**

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l’achat d’abrasif de voirie pour la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé par appel d’offres sur invitation avec les firmes Léonard Loisel & fils inc et Roy Blais inc.;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a reçu une réponse par courriel le 5 septembre 2025 de monsieur Pierre-Luc Blais représentant de Roy Blais inc déclinant pour cette année la fourniture d’abrasif de voirie saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT l’offre suivante reçue :

- **Léonard Loisel & fils inc.** pour un volume de 750 tonnes d’abrasif chargé, livré à l’ancien aréna, redevance incluse pour une valeur de **20 250.00 \$ taxes en sus** ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’OCTROYER le contrat de fourniture d’abrasif de voirie à la firme **Léonard Loisel & fils** d’un montant de **20 250.00 \$ taxes en sus et livraison incluse**.

Cette dépense est supportée par les opérations courantes.

**2025-09-204 19. DEMANDE CONJOINTE DE MESDAMES MARIE LOISEL ET JOSÉE LOISEL –
 ACHAT D’UN TERRAIN DE LA VILLE – LOT 5 235 022**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 28 (1.01) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un terrain portant le numéro de lot 5 235 022 sur la 1^{ière} Avenue Ouest dont le zonage est 258-RE;

CONSIDÉRANT QUE cet espace de terrain non-aménagé, non-exploité, est desservi par les installations d’aqueduc et d’égout et évalué à 1 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE 2 personnes ont manifesté le désir d’acquérir ledit terrain dont la superficie totale est de 364 m² pour un montant de 500 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D’AUTORISER la direction générale à mettre en vente le terrain d’une superficie totale de 364 m² sur le lot 5 235 022 à mesdames Marie Loisel et Josée Loisel au montant de **500 \$ taxes en sus** et de signer tous les documents relatifs à cette vente avec les professionnels au dossier.

Les acquéreuses s’engagent à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier.

QU’une copie de cette résolution soit transmise à mesdames Marie Loisel et Josée Loisel.

Afin d’éviter tout conflit ou apparence de conflit d’intérêts possible, monsieur le maire se retire des délibérations à 19 h 43 et est de retour à 19 h 46.

2025-09-205

20. RÉSOLUTION – PROJET DE LETTRE D’APPUI À LA DÉMARCHE D’ÉTAT DE SITUATION ET DE PLAN D’ACTION DU SITE HISTORIQUE NATIONAL DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu une demande d’appui à la démarche d’état de situation et de plan d’action du Site historique national de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié ladite demande et a délibéré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Par la présente résolution, la Ville de Paspébiac s’engage à :

- **Appuyer officiellement** cette démarche et en reconnaître la pertinence pour la pérennité du Site et la vitalité de notre collectivité;
- **Collaborer au besoin** en fournissant des informations utiles aux travaux des consultants impliqués;
- **Contribuer à la part du milieu exigée** pour la réalisation du plan d’action, en prévoyant une contribution financière pouvant atteindre 25 000 \$ (selon les modalités prévues par les programmes de financement et dans le respect des processus municipaux);
- **Examiner et soutenir, selon nos moyens, certaines actions et projets qui découleront du plan**, toujours dans le respect de nos règles et capacités budgétaires.

21. DONS

2025-09-206

a) Ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac s’active à mettre en place la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT la réception en bonne et due forme d’une demande de contribution financière sous forme de commandites;

CONSIDÉRANT certaines dépenses déjà entamées pour l’événement par les organisateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D’OFFRIR une contribution financière **sous forme de commandites** dans le cadre des activités de la Ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac (LHAP).

Cette contribution financière sous forme de commandites est supportée par le comité des dons.

2025-09-207

b) Association du cancer de l’Est du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE SUIVRE la recommandation du comité de la politique de dons et de verser un montant de **100 \$** à l’Association du cancer de l’Est du Québec.

Cette dépense est supportée par le comité des dons.

22. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

23. AFFAIRES NOUVELLES

- **Informations relatives aux élections municipales du 2 novembre 2025**
- Période de dépôt des candidatures du **19 septembre au 3 octobre 2025** au bureau de la présidente d’élection ou de la secrétaire d’élection;
- Mise à disposition des formulaires de déclarations de candidatures **sur le site internet et à la réception de l’Hôtel de ville;**
- Les candidatures devront être reçues au bureau de la présidente d’élection ou à la secrétaire d’élection aux dates suivantes et heures suivantes :
 - **Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025**
Horaire : Du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi de 9 h à 12 h
À noter que le vendredi, 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30
- Dépôt de la liste électorale au plus tard le 3 octobre 2025;
- Recrutement du personnel électoral en cours et début des formations durant la semaine du **6 octobre 2025;**
- Séances de la commission de révision **14 et 16 octobre 2025;**
- Vote par anticipation le 26 octobre 2025 et scrutin général le 2 novembre 2025.
- Les heures de votes pour les 2 journées sont :
 - Par anticipation : de 12 h à 20 h
 - Jour du scrutin : de 10 h à 20 h
- Une édition spéciale sur les élections municipales sera publiée dans le journal « Le Paspéya » dès la première semaine d’octobre 2025.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une explication est soumise au conseil de la part d’une citoyenne.

25.LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 20 h 33.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date